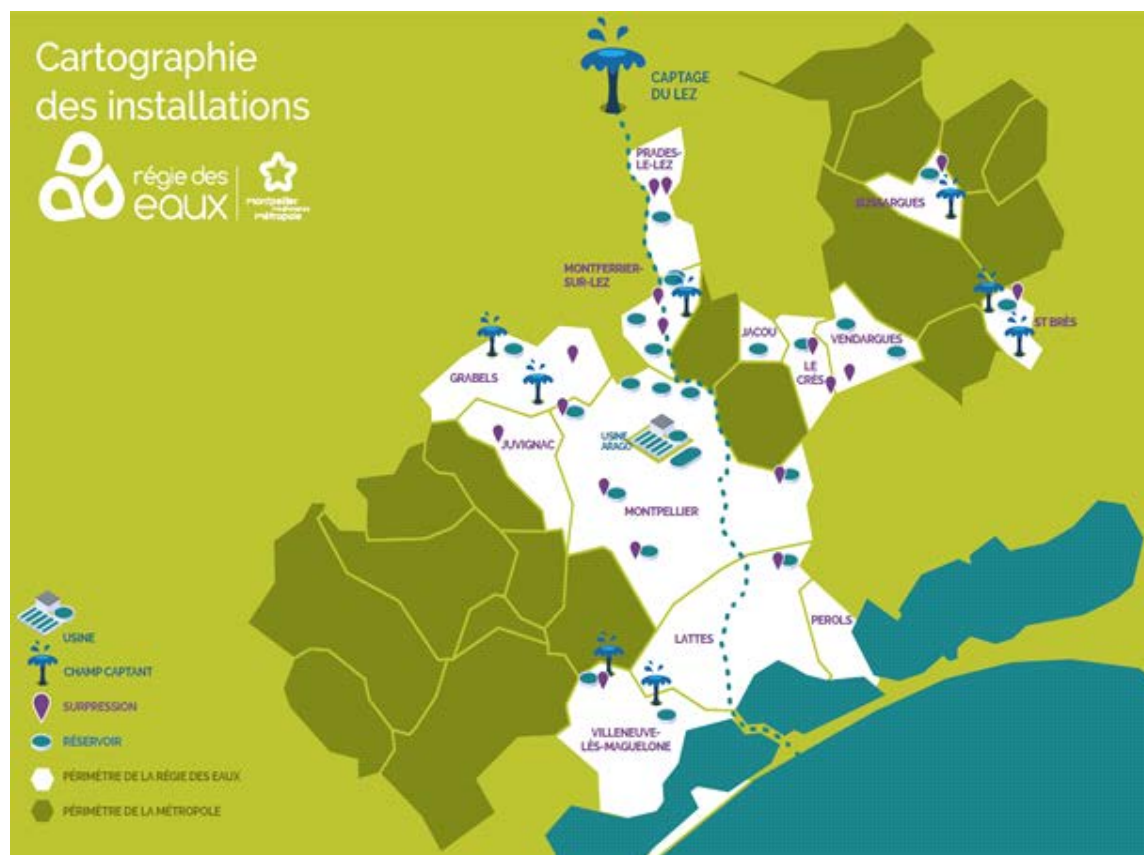




Rapport d'activité 2018

L'eau naturellement publique





Sommaire

2018 en chiffres	p 4
Les temps forts	p 5
Edito de la Présidente	p 6
La Régie des eaux et ses missions	p 7
Ressources, stations et ouvrages	p 11
Les usagers notre priorité quotidienne	p 19
Informier, sensibiliser, promouvoir	p 25
Exploitation, réseau et rendement	p 31
L'eau potable au juste prix	p 45
La Régie et ses collaborateurs	p 50
L'eau brute	P 57

2018 en chiffres

régie des
eaux
montpellier
métropole



33 317 997 m³

d'eau prélevés en 2018



77 565



abonnés
379 304 habitants

20 Millions €

d'investissements inscrits au
budget 2018

98 salariés

dont 1 apprenti

82,6 %

de taux de rendement
du réseau

500 fuites réparées

dont 152 réparées en urgence

1 581

contrôles sanitaires
& 602 auto-contrôles

2

► **usine de captage**
Jacques AVIAS à la
source du Lez,
► **usine de traitement**
François ARAGO.

435

kilomètres de
branchements



35



ouvrages (réservoirs
et châteaux d'eau)
d'une capacité totale
de 113 550 m³

1320

kilomètres de
canalisations





Les temps forts

Janvier
Février
Mars

Réparation de 3 fuites sur la conduite d'adduction en DN 1400 mm reliant la Source du Lez à l'usine François ARAGO.

Finalisation du Schéma directeur des systèmes d'informations de la Régie.

Avril
Mai
Juin

Raccordement en eau brute de la ZAC du Bois du Renard sur la commune de Beaulieu.

Démarrage des études de la future station de potabilisation de Valédeau à Montpellier.

Fin des travaux de raccordement en eau potable de la commune de Sussargues au réseau du Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC).

Juillet
Août
Septembre

Relèvement du débit de restitution du Lez (passage de 180 à 230 l/s en fonction de la hauteur de la nappe).

Signature avec Pays de l'Or Agglomération d'une convention de vente en gros pour la sécurisation de l'alimentation d'une partie de leur périmètre ;

Exercice de crise grandeur nature avec les pompiers de Montpellier ;

Octobre
Novembre
Décembre

Vote du budget 2019 et ses 20 millions d'euros d'investissements.

SUSSARGUES

L'eau distribuée est de bonne qualité, le problème de pesticides a été réglé en 2018 par l'abandon du captage communal au profit d'une interconnexion avec le syndicat voisin.

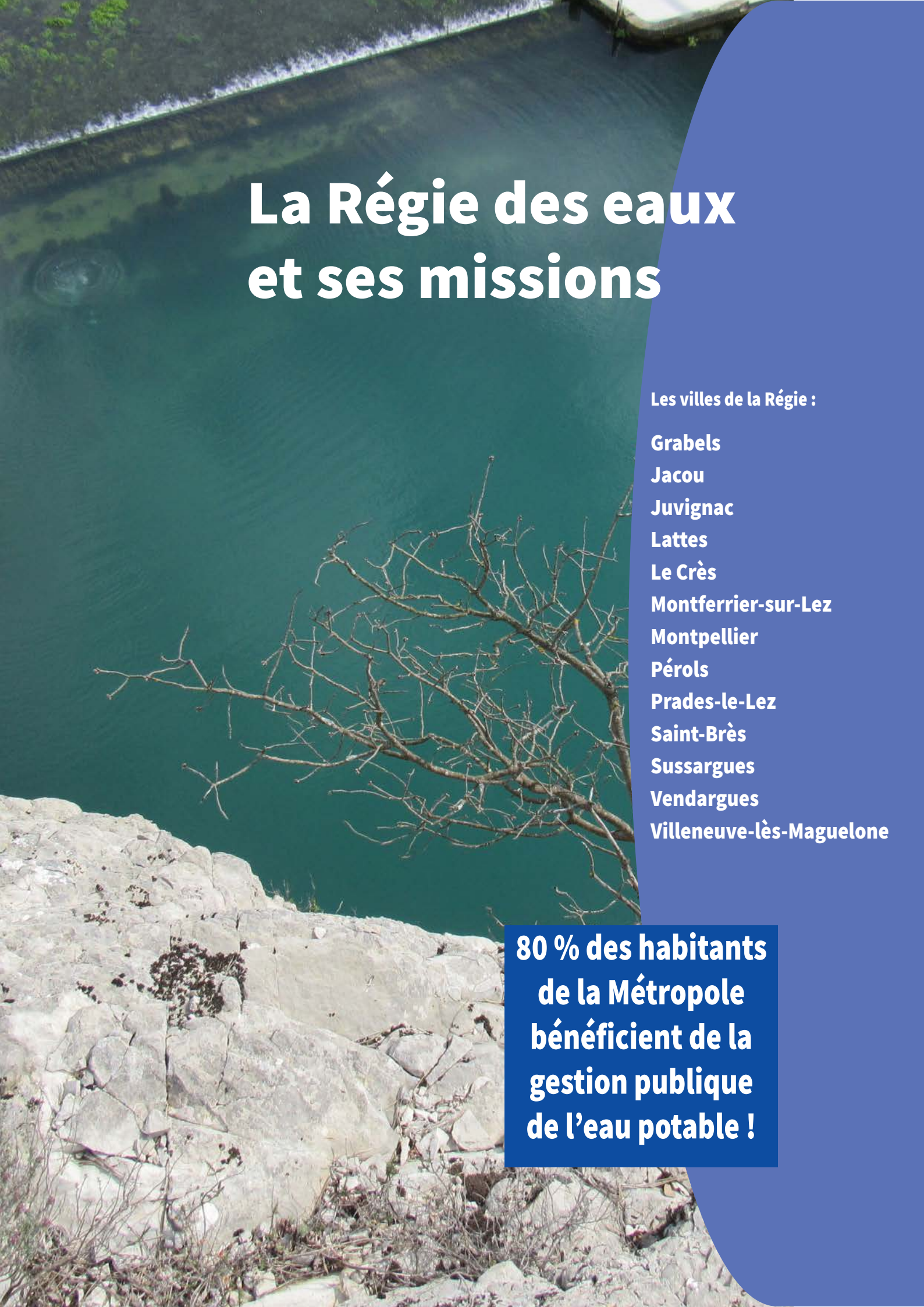


Edito de la Présidente

Nous le savons, l'eau constitue un bien commun qui doit être géré de manière responsable et solidaire. La Régie des eaux délivre chaque jour à près de 380 000 habitants, sans compter les visiteurs, une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste. Cette distribution est assurée tout au long de l'année, 24h / 24h, du captage jusqu'au robinet, en passant par la potabilisation, par les 98 collaborateurs de la Régie des eaux.

Notre priorité est d'être au service des usagers en garantissant un haut niveau de performance. En lien avec la Métropole de Montpellier, autorité organisatrice, la Régie des eaux investit, au nom de l'intérêt général, pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau, le maintien de la qualité de l'eau distribuée, la satisfaction des besoins, la valorisation de l'eau du robinet et la pérennisation de la ressource en eau.

Ce rapport qui retrace l'activité des services de l'eau potable et de l'eau brute, au-delà de la présentation du patrimoine, permet de mieux appréhender nos missions et retrace les principaux faits marquants et les réalisations de la Régie des eaux pour l'année 2018.



La Régie des eaux et ses missions

Les villes de la Régie :

Grabels

Jacou

Juvignac

Lattes

Le Crès

Montferrier-sur-Lez

Montpellier

Pérols

Prades-le-Lez

Saint-Brès

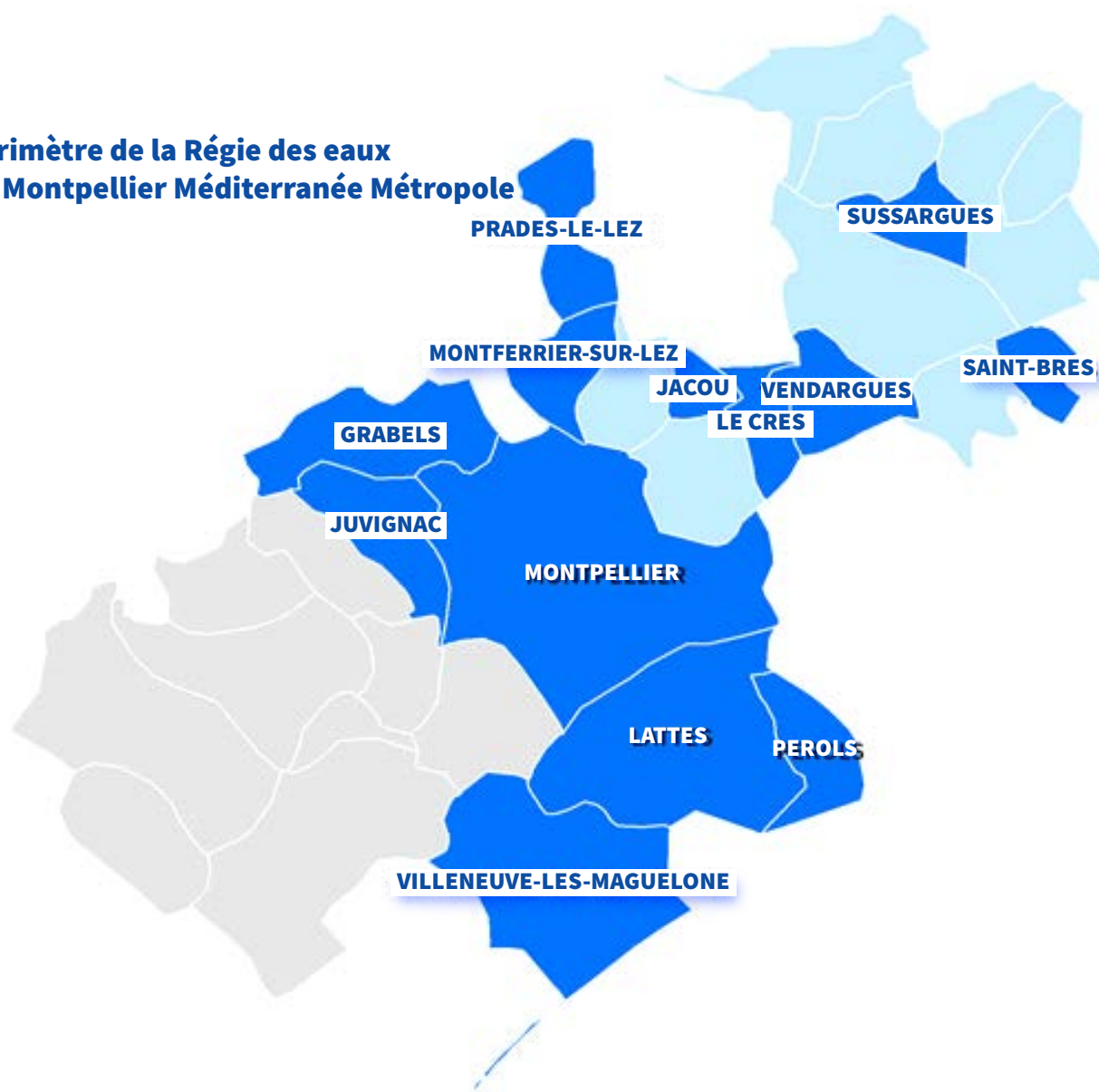
Sussargues

Vendargues

Villeneuve-lès-Maguelone

**80 % des habitants
de la Métropole
bénéficient de la
gestion publique
de l'eau potable !**

Périmètre de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole



Conformément à ses statuts, les missions de la Régie sont les suivantes :

- ▶ la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- ▶ la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service ;
- ▶ la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ;
- ▶ l'information des usagers et leur sensibilisation à une consommation raisonnée de la ressource ;
- ▶ l'accès à l'eau de tous les usagers notamment des plus démunis ;

▶ la gestion durable des ressources en eau dont l'exploitation lui est confiée ;

▶ la qualité de l'eau, sa surveillance et les traitements nécessaires au maintien de cette qualité ;

▶ l'expertise et la recherche en matière de préservation et de gestion de l'eau ;

▶ la facturation et le recouvrement du prix de l'eau potable ;

▶ La production et l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'eau brute ;

▶ la facturation et le recouvrement du prix de l'eau brute ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers.

Pour le service public d'eau brute, la Régie a pour objet le développement et la gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc sur le territoire de la Métropole.



Produire, traiter et distribuer

La Régie des eaux est chargée de produire et distribuer une eau potable de qualité pour alimenter 13 des 31 communes de la Métropole. Elle a pour mission la production, le traitement, le transport, la réalisation des travaux de renouvellement et de construction des infrastructures.

La Régie des eaux s'engage à garantir un service de qualité et un prix de l'eau transparent et maîtrisé tout en défendant une vision stratégique et de long terme pour une gestion durable de la ressource en eau.

Une convention d'objectifs précisée

Fin 2018, la convention d'objectifs a été revue.

Ainsi un avenant à la convention d'objectifs a été adopté validant la démarche et les principaux indicateurs, modifiant les indicateurs qui nécessitaient d'être rendus opérants (notamment ceux concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES)).

► Quelques indicateurs ont été retirés car inopérants dans la période de durée de la convention d'objectifs. Ils pourront être repris ultérieurement. Il s'agit notamment de la mesure des besoins en pointe d'alimentation en eau qui ne sera améliorable qu'à compter de la mise en service de la nouvelle usine de potabilisation Valédeau attendue en 2023.

► Deux indicateurs sont retirés de la convention d'objectifs car relevant en premier lieu de la responsabilité ou d'actions de l'Autorité organisatrice : la création de points d'eau ou de fontaines d'eau à boire et la transparence de l'information publique.

Le Conseil d'administration

Au Conseil d'administration de la Régie, les 20 membres, y compris les représentants d'associations, ont voix délibérative. Ils délibèrent sur les investissements et sur l'ensemble des activités des services.

Le Conseil est composé de 14 élus de Montpellier Méditerranée Métropole, 4 représentants d'associations d'usagers et/ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel de la Régie.

Réunions du Conseil d'administration en 2018 :
13 février
30 mars
25 juin
18 septembre
6 novembre
18 décembre

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et 57 délibérations ont été adoptées dont le budget pour un investissement de près de 20 millions d'euros.

Tous les comptes financiers de la Régie sont publics comme le sont les comptes rendus des séances du Conseil d'administration.

Les membres du CA (*)

14 élus de Montpellier Méditerranée Métropole :

Jackie GALABRUN-BOULBES,
Présidente de la Régie, Maire de Saint-Drézéry
Thierry BREYSSE (Courmonterral)
Renaud CALVAT (Jacou)
Chantal CLARAC (Villeneuve-lès-Maguelone)
Carole DONADA (Lattes)
Valérie BARTHAS-ORSAL (Montpellier)
Abdi EL KANDOUSSI (Montpellier)
Mylène FOURCADE (Fabrègues)
Régine ILLAIRE (Cournonsec)
Pascal KRZYZANSKI (Montpellier)
Eliane LLORET (Sussargues)
Jean-Marc LUSSERT (Prades-le-Lez)
Robert COTTE (Montpellier)
Jean-Luc SAVY (Juvignac)

4 représentants d'associations :

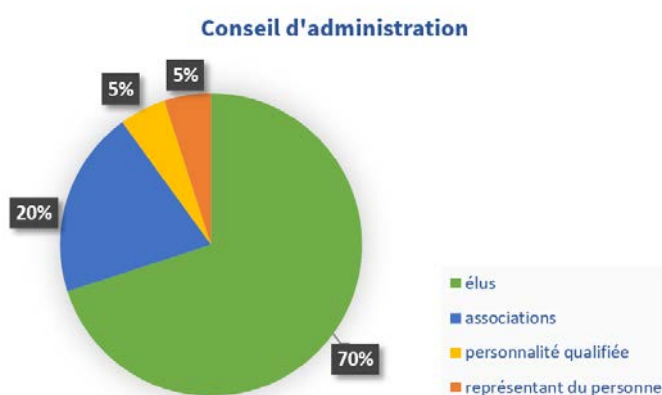
Simone BASCOUL, CLCV
Thierry USO, Eau Secours 34
Cathy VIGNON, Mosson Coulée Verte
Serge MIQUEL, la Goutte d'O

1 personnalité qualifiée :

Jean-Claude HEMAIN

1 Représentant du personnel :

Arnaud PASTOR



La commission d'Appel d'offres

La Régie des eaux est un établissement public et, à ce titre, doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres pour attribuer les marchés passés sous la forme de procédure formalisée. En 2018, 58 marchés ont été notifiés. Ils sont répartis comme suit :

- 9 marchés de travaux ;
- 29 marchés de fournitures et services ;
- 20 marchés de prestations intellectuelles.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie 4 fois au cours de l'année 2018 : le 30 janvier ; le 6 mars ; le 12 juin et le 23 octobre.

(*) Composition du CA au 1er juin 2019

Ressources, stations et ouvrages

31 réservoirs,
bâches ou châteaux
d'eau

2 usines

13 communes
desservies

91,9% des
ressources sont
prélevées dans des
sources souterraines

RÉSERVOIR 24.000 m³
NIVEAU SUPÉRIEUR DE L'EAU 63.48
Hauteur d'eau maximum : { Bassin Nord 6 m 25
Bassin Sud 6 m 21



Volumes prélevés

Avec un volume prélevé de 33 317 997 m³ en 2018 (hors achat d'eau) dans toutes les ressources de la Régie des eaux (forages et source du Lez), la part des ressources souterraines représente l'immense majorité des volumes utilisés par la Régie pour l'alimentation en eau potable des près de 380 000 habitants répartis sur 13 communes. En effet, seules les communes de Lattes, Pérols et pour partie la commune du Crès sont alimentées en eau de surface.

Données en m ³	Forages/ captage	2018	2017	
Grabels	Forages du château	119 502	136 770	
	Forages du Pradas	148 120	210 434	
Montferrier-sur-Lez	Forages du Fescou	153 808	188 168	
Montpellier	Source du Lez	32 301 920	32 745 380	
	dont restitution au Lez	2 205 885	3 618 690	
Saint-Brès	Forage des Olivettes	203 282	171 434	
	Forage du Stade	84 901	74 526	
Sussargues	Forages Garrigues Basses (arrêté fin août 2018)	125 935	179 874	
Villeneuve-lès-Maguelone	Forages du Flès	180 529	178 894	
		Total 2018	Total 2017	Variation
		33 317 997	33 885 499	- 2%

La source du Lez

L'eau prélevée dans la nappe par l'usine de pompage « Jacques AVIAS » est située en amont de la résurgence. La capacité totale de pompage de l'usine est de 2 000 litres/seconde. L'autorisation préfectorale est de 1 700 litres/seconde avec obligation d'assurer un débit minimal de 180 litres/seconde dans le fleuve Lez.

La part des eaux prélevées à l'usine de captage souterraine du Lez, avec 32 301 920 m³ (compris la restitution au Lez de 2 205 885 m³ pour soutenir son étiage et maintenir la biodiversité) représente à elle seule plus de 90% de nos ressources.

Volume prélevé à la source du Lez 32 301 920 m³ dont :

- 30 096 035 m³ pour l'eau potable ;
- 2 205 885 m³ pour la restitution au Lez.

Si l'année 2017 a été marquée par une très longue période de sécheresse et une très faible

pluviométrie, l'année 2018 a été marquée par un épisode neigeux (28 février 2018) et de fortes pluies régulières au printemps. Globalement, les précipitations ont été 3 fois supérieures (971 mm cumulés) en 2018 à celles de 2017 (321 mm cumulés).

La station de captage et l'usine F. ARAGO

La principale ressource en eau du territoire est la source du Lez avec 32 301 920 m³ prélevés en 2018 (dont 2 205 885 m³ de restitution au Lez). L'eau du Lez est une eau de source d'exception. Elle est captée depuis 1982 à la station de captage « Jacques AVIAS » puis acheminée jusqu'à la station de clarification « François ARAGO ». C'est à cette étape que l'eau prélevée subit un traitement simple : elle est filtrée pour éliminer de fines particules de matières minérales et est chlorée avant d'être distribuée via le réseau de canalisations, de réservoirs et de branchements jusqu'au robinet des usagers.

En 2018, la forte pluviométrie a permis de diminuer l'étiage et l'usine ARAGO n'a pas eu besoin de fonctionner en filtration mixte (Lez + BRL), solution utilisée pour limiter le rabattement de la nappe pendant la période d'étiage.

Restitution au Lez, suite à l'arrêté préfectoral :

- Depuis le 10 août 2018, le rejet au Lez de 230 litres/seconde a été mis en place.
- A compter du 20 septembre 2018, le rejet au Lez est repassé à 180 litres/seconde, jusqu'au débordement naturel qui a eu lieu le 31 octobre 2018.

Données en m ³	2018	2017	Variation
Source du Lez	32 301 920	32 745 380	-1%
Dont restitution au Lez	2 205 885	3 618 690	- 39%

► La durée de l'étiage a été de 136 jours en 2018 contre 256 jours en 2017.

La météo clémente en 2018 explique la forte baisse (-39%) de la restitution au Lez, due à une durée d'étiage de seulement 136 jours.



La résurgence du Lez



Volumes produits

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit. Ce volume est donc celui qui est comptabilisé en sortie de l'usine de traitement, ou en sortie de station de pompage pour les captages locaux.

Données en m ³ .	2018	2017	Variation
Grabels	267 622	347 204	-23%
Montferrier-sur-Lez	153 808	188 168	-18%
Montpellier/ Juvignac	29 986 206	30 314 978	- 1%
Saint-Brès	288 183	243 280	+ 18 %
Sussargues	125 935	179 874	- 30 %
Villeneuve-lès-Maguelone	180 529	178 894	+ 1%
TOTAL	31 002 283	31 452 398	- 1%

La source du Lez représente l'immense majorité des volumes produits : 29 986 206 m³ pour un total dépassant à peine les 31 millions de m³ d'eau potable produits.

La baisse de 30% enregistrée à Sussargues est le résultat de l'abandon du captage de Garrigues basses. L'eau potable qui alimente la commune est depuis août 2018 acheminée depuis le captage de Fontbonne (Syndicat Mixte Garrigues Campagne).

Un enjeu de sécurisation de la ressource

Le besoin de sécurisation est lié à l'existence d'une ressource principale quasi unique (96% des ressources proviennent du Lez) et d'une seule usine de traitement qui rend vulnérable le système de distribution d'eau potable. De plus, dans la configuration actuelle du système de distribution d'eau potable, certaines opérations d'entretien ou de renouvellement sur cette usine, nécessitant des arrêts supérieurs à une journée, ne peuvent pas être réalisées.

Pour répondre à cette problématique de sécurisation, identifiée par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, la Régie des eaux a lancé en 2017 les études pour la construction d'une nouvelle usine d'une capacité de 750 l/s, sur le site de Valèdeau à Montpellier.



Volumes achetés à d'autres services

Si les eaux souterraines constituent la très grande majorité des ressources en eau de la Régie des eaux, les communes de Lattes et Pérols sont alimentées par l'eau du Bas Rhône qui est acheminée par le canal Philippe Lamour. Cette eau est traitée à l'usine de Vauguières sur la commune de Mauguio, qui dépend de Pays de l'Or Agglomération.

Pour les communes de Jacou, Le Crès et Vendargues une partie de l'eau distribuée est fournie par une des stations de traitement de BRL.

La Régie des eaux a signé une convention avec le Syndicat mixte Garrigues-Campagne pour l'alimentation de la commune de Sussargues qui est dorénavant alimentée par le forage de Fontbonne.

Données en m ³ .	2018	2017	Variation
BRL Usine Arago - Montpellier	950	1 277 210	-100%
BRL - Le Crès	430 274	429 422	0%
SAUR - Lattes	1 272 816	1 276 436	0%
SAUR - Pérols	949 024	993 275	-4%
VEOLIA - Beaulieu (SMGC) pour l'alimentation de Sussargues	86 645	/	
TOTAL	2 739 709	3 976 343	-31%

Entre 2017 et 2018, les volumes achetés sont dans un même ordre de grandeur pour les consommations des habitants des communes de Lattes, Pérols et du Crès. La forte variation (-31% de volumes achetés) est due au fait que la Régie n'a pas eu besoin en 2018 de l'appoint BRL sur l'usine F. ARAGO.

Volumes vendus à d'autres services

Données en m ³ .	2018	2017	Variation
CC du Grand Pic Saint-Loup	2 060 360	2 344 150	-12%
SAUR (POA)	54 239	66 478	-18%
Commune de Saint-Aunès	258 759	264 173	-2%
TOTAL	2 373 358	2 674 801	-11%

Globalement, les volumes vendus à d'autres services sont en baisse de 11% en 2018 par rapport à 2017, notamment pour la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (-12%) et la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (-18%).



Volumes mis en distribution par commune

Globalement, les volumes distribués varient peu entre 2017 et 2018 (-1%), même s'il est à noter des variations plus importantes sur certaines communes :

- A Montferrier-sur-Lez et à Villeneuve-Lès-Maguelone, les baisses de 15% pour chacune des communes sont le résultat de l'investissement engagé par la Régie des eaux pour lutter contre les réseaux fuyards et réduire ainsi les pertes en eau.

	2018	2017	2016	VARIATION 2018/2017
Grabels	582 293	595 553	598 015	-2%
Jacou / Le Crès / Vendargues	1 838 215	1 947 343	2 111 531	-6%
Lattes	1 272 816	1 285 818	1 404 020	-1%
Pérols	949 024	993 275	1 097 738	-4%
Montferrier-sur-Lez	499 505	584 854	633 409	-15%
Montpellier / Juvignac	24 318 157	24 360 415	23 765 537	0 %
Prades-le-Lez	488 438	480 465	447 822	2 %
Saint-Brès	288 183	243 280	244 972	18 %
Sussargues	212 580	218 058	158 998	-3 %
Villeneuve-lès-Maguelone	688 984	805 853	805 953	-15 %
TOTAL	31 138 195	31 514 914	31 267 995	-1 %

- A Saint-Brès, la livraison des opérations d'aménagement (secteur de Cantausse) et de facto l'augmentation de la population comme l'ouverture de la piscine en 2018 expliquent en partie la progression de 18%.

Le site du Lez et le contrat Natura 2000

La source du Lez fait partie du système karstique «Lez », compris dans les calcaires nord-montpelliérains, entité géologique formée il y a environ 250 millions d'années. La ressource en eau de l'aquifère karstique du Lez est dans son ensemble de bonne qualité, cet aquifère présentant peu de contamination en pesticides. La Régie des eaux attache beaucoup d'importance à la préservation de sa ressource.

Le Lez peut, en période estivale, subir des périodes d'étiages importantes pouvant impacter la faune et la flore et augmenter les risques de mortalité du chabot du Lez, poisson endémique

du Lez. L'exploitation de la source du Lez pour l'alimentation en eau potable de la population implique le maintien d'un débit minimum dans le cours d'eau.

Le site de la source du Lez est un lieu très prisé du public tout particulièrement en période estivale. Nombreux sont ceux qui viennent s'y promener, se reposer ou pique-niquer. On observe de ce fait une érosion et un piétinement importants sur certaines zones sensibles, hébergeant des habitats essentiels à l'Aggron de Mercure, libellule bleue protégée. Pour lutter contre les piétinements des plantes typiques des zones humides comme les carex, essentielles à la reproduction et à la vie de l'Aggron de Mercure, une action visant à limiter la fréquentation sur une partie des berges a été engagée : en juillet 2018, des ganivelles ont été posées pour empêcher l'accès de la zone sensible et des panneaux d'informations ont été installés expliquant l'action réalisée.



Cette action, portée par la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 pour un montant d'un peu plus de 5 000 €, financé à 80% par l'Union Européenne et l'Etat.



Panneau pédagogique
installé sur le site de la
source du Lez



Chantier de réparation de fuite sur une conduite en béton de DN 900 à Montpellier.



Les usagers, notre priorité quotidienne

L'agence Usagers
50, Place Zeus, au
siège de la Métropole,
à Montpellier.

Dans le cadre de ses missions, la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole accueille les abonnés et usagers des services d'eau potable et d'eau brute pour les accompagner dans leurs différentes démarches.

La Régie des eaux

par téléphone :
09 69 323 423

renseignements ou urgence (24h/24 – 7j/7)
au prix d'un appel local

sur Internet :
regiedeseaux.montpellier3m.fr



Depuis le retour en gestion publique, le taux de satisfaction des actions de la Régie des eaux est mesuré dans le cadre d'indicateurs définis par la convention d'objectifs. Les bons résultats permettent de garantir la qualité du service rendu aux usagers et confirment qu'une confiance s'est installée depuis 3 ans, notamment grâce au prix stable de l'eau potable et aux investissements réalisés pour entretenir le patrimoine et augmenter le taux de rendement du réseau.

Le fonctionnement du service

Le service usagers de la Régie des eaux est organisé de façon à répondre aux demandes aux heures ouvrées du lundi au vendredi et aux urgences 24/24h, 7 jours sur 7. Les usagers peuvent ainsi prendre contact avec la Régie des eaux soit :

- Par téléphone : 09 69 323 423

renseignements ou urgence (24h/24 – 7j/7) au prix d'un appel local

- Sur Internet avec l'agence en ligne : regiedeseaux.montpellier3m.fr



- Par courrier : Régie des eaux - TSA 20001 - 34192 MONTPELLIER CEDEX 5

- A l'agence située au siège de la Métropole, 50 place Zeus à Montpellier.

- Sur twitter autour de thématiques globales et de promotion de l'usage de l'eau du robinet.

Les engagements de la Régie

Au 31 décembre 2018, la Régie des eaux gérait 77 565 abonnés dont 42 364 abonnés pour la seule commune de Montpellier. La priorité aux usagers se concrétise par la réalisation des objectifs fixés par l'autorité organisatrice tels que :

- Une intervention en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7, sous 2 heures ;
- Un délai de réponse écrite sous 8 jours maximum (objectif : 5 jours ouvrés) ;
- Un taux de décroché supérieur à 80% au centre d'appels en moins d'1 min 30 (objectif : 85% d'ici à 2020) ;
- La réalisation des travaux de branchement d'eau sous 3 semaines après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives ;
- Le rétablissement / fermeture de l'eau au compteur suite à emménagement / déménagement sous 24h en jour ouvré.





Le centre d'appels

La gestion du centre d'appels fait l'objet d'un marché public. Ce choix a été effectué en 2015 afin de garantir la continuité du service lors du passage en Régie publique au 1^{er} janvier 2016.

La mise en contact avec un conseiller clientèle se fait à 89,36% en moins d'1 minute 30. A noter que le prestataire gérant le centre d'appels a renouvelé en grande partie son équipe durant le troisième trimestre 2018. Le temps de formation des nouveaux arrivants explique la baisse du pourcentage d'utilisateurs en relation avec un conseiller en moins d'une minute et 30 secondes. Le quatrième trimestre retrouve la tendance du premier trimestre 2018.

Avec un nombre de réclamations de 217 en 2018, le taux de réclamation représente seulement 2,80 % des appels reçus.

	Unité	1 ^{er} trimestre	2 nd trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Annuel 2018	Annuel 2017
Taux d'appels perdus (appels reçus - appels traités / appels reçus)	%	2,56	2,39	2,41	1,54	2,22	1,24
Usager en relation avec un conseiller au centre d'appels en moins d' 1 min 30	%	92,49	87,35	84,90	92,83	89,39	96,81
Taux de réclamation	%	1,23	0,57	0,29	0,73	2,80	3,96

La gestion des urgences

Il s'agit de la réactivité des services de la Régie des eaux dans le cas d'urgence (qui représente environ 11% des 55 000 appels reçus), comme garantie d'assurer la continuité du service 24h/24, 7j/7 tout au long de l'année.

	Unité	1 ^{er} trimestre	2 nd trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Annuel 2018	Annuel 2017
Taux de respect d'intervention en moins de 2h	%	100	100	100	100	100	100



A l'agence, une équipe réactive

En 2018, l'équipe Usagers installée place Zeus, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, a accueilli 3 193 personnes (2 648 en 2017) et a répondu à 10 148 courriers, non compris les courriers automatiques et le premier niveau traité par le centre d'appels. Le délai moyen de réponse aux demandes écrites aux abonnés est très inférieur à 8 jours ouvrés fixés par la convention d'objectifs, avec une moyenne annuelle inférieure à 2,3 jours ouvrés.

	Unité	1 ^{er} trimestre	2 nd trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Annuel 2018	Annuel 2017
Délai moyen de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers	jours	1,7	1,9	3,07	2,47	2,3	1,6
Nombre de réclamations écrites reçues	U	94	44	22	57	217	300
Taux de demandes d'abonnement ou de résiliation prises en compte en 1 jour	%	100	100	100	100	100	100

Délais et satisfaction des abonnés

Au-delà du respect des délais d'ouverture et de fermeture de compteurs prévus dans la convention d'objectifs, les interventions sur le terrain sont réparties entre différents métiers. Le changement de compteurs est assuré par les plombiers affectés au service réseau. En 2018, sur les 79 504 compteurs, ce sont près de 6% qui ont été installés et/ou renouvelés.

	Unité	1 ^{er} trimestre	2 nd trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Annuel 2018	Annuel 2017
Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100
Taux de réalisation des branchements sous 3 semaines (après obtention des autorisations)	%	100	100	100	100	100	100

La méthode de calcul du taux de réalisation des travaux des branchements sous trois semaines sera consolidé pour inclure les contraintes des demandeurs qui imposent parfois une intervention dans un délai supérieur à trois semaines.



Les abonnés

Depuis la création de la Régie des eaux, le nombre d'abonnés progresse environ de 2% par an. Cela est dû bien sûr à l'augmentation de la population mais également à l'individualisation des compteurs. De plus, la méthode de recensement des abonnés en 2018 est différente de celle de 2017. En effet, en 2017, seuls les particuliers étaient comptabilisés du côté des abonnés domestiques. En 2018, on y ajoute notamment les immeubles et les commerces, qui ont une consommation domestique de l'eau.

	2017	Abonnement domestique	Abonnement non domestique	2018	Abonnement domestique	Abonnement non domestique	
Grabels	2 378	2 257	121	2 477	2 376	101	4%
Jacou	2 386	2 204	182	2 475	2 363	112	4%
Juvignac	3 675	3 525	150	3 778	3 644	134	3%
Lattes	5 539	5 193	346	5 716	5 415	301	3%
Le Crès	3 608	3 411	197	3 655	3 522	133	1%
Montferrier-sur-Lez	1 739	1 668	71	1 776	1 702	74	2%
Montpellier	41 288	36 415	4 873	42 364	39 615	2 749	3%
Pérols	3 896	3 765	131	3 954	3 766	188	1%
Prades-le-Lez	2 203	2 109	94	2 217	2 143	74	1%
Saint-Brès	1 486	1 424	62	1 516	1 448	68	2%
Sussargues	1 101	1 052	49	1 145	1 104	41	4%
Vendargues	2 608	2 485	123	2 638	2 450	188	1%
Villeneuve-lès-Maguelone	3 800	3 647	153	3 854	3 738	116	1%
TOTAL	75 707	69 155	6 552	77 565	73 286	4 279	2 %

Les industriels, les chantiers, les agricoles, les collectivités (notamment les espaces verts, les écoles, les installations sportives comme les stades et les piscines), les établissements de santé (notamment les hôpitaux), les établissements de service au grand public (les universités par exemple) sont recensés tels des abonnés non domestiques.

Un travail d'actualisation de la base et de distinction entre abonnés domestiques et non domestiques a été démarré et se complète au fur et à mesure des contacts avec les usagers. Cette mise à jour permanente est poursuivie par les équipes du service Usagers.



Au service Usagers, la Régie des eaux dispose d'une équipe « relève » constituée de 9 releveurs et d'un responsable, tous formés au contact avec les usagers, qui réalisent les tournées de relève d'index des compteurs. Leurs principales missions sont la réalisation et l'optimisation des plannings de relève. Il s'agit également de prévoir et d'obtenir les dispositifs d'accès aux immeubles collectifs, de vérifier l'accessibilité des compteurs. Les 79 504 compteurs sont relevés deux fois par an.

	Nouveaux branchements	Branchements fermés
Grabels	89	2
Jacou	35	0
Juvignac	129	0
Lattes	42	2
Le Crès	30	0
Montferrier-sur-Lez	33	1
Montpellier	1 067	8
Pérols	54	1
Prades-le-Lez	29	0
Saint-Brès	43	0
Sussargues	31	0
Vendargues	26	0
Villeneuve-lès-Maguelone	69	0
TOTAL	1 677	14



Les nouveaux branchements correspondent aux points de service créés au cours de l'année 2018. Il s'agit de nouvelles installations, dont l'état du branchement peut être « ouvert » ou « fermé ».

Les branchements fermés correspondent aux points de service fermés au cours de l'année 2018. Il s'agit de branchements isolés du réseau mais qui pourraient être ré-ouverts à tout moment. Cette fermeture peut être effectuée soit à la demande de l'abonné, soit parce qu'il n'y a plus d'abonné (résiliation de contrat ou départ de l'abonné).

A hand is shown turning a public water tap. The tap has a large, colorful logo on its side, featuring a pink 'e' and a blue '9'. The background shows a gravel path and green foliage under a clear blue sky.

Informar, sensibiliser, promouvoir

L'eau est une ressource précieuse, maîtriser sa consommation contribue à sa préservation.

Un robinet qui goutte, c'est 43 000 litres par an.

Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 220 000 litres par an !

**1 581 contrôles sanitaires
& 602 auto-contrôles**



Distribuer une eau potable de qualité

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau produite et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée dans le respect du Code de la santé publique qui définit les exigences de qualité que doivent respecter les eaux destinées à la consommation humaine.

L'Agence régionale de santé (ARS)

Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé. Celle-ci définit le programme de suivi : contenu des analyses types, fréquence de prélèvement en fonction des débits de production et de la population desservie.

Il intègre également si nécessaire des suivis particuliers sur des problématiques spécifiques liées aux ressources exploitées (par exemple : les forages de Sussargues).

Contrôles et autocontrôles

La Régie des eaux produit et met à disposition des consommateurs une eau potable respectant les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Au-delà du programme de contrôle sanitaire défini et mis en œuvre par les services de l'État, la Régie des eaux met elle-même au point un programme d'autocontrôle de la qualité de l'eau. Elle procède notamment à des contrôles avant mise en service des branchements et à des investigations suite à des analyses d'eau non-conformes. En 2018, 602 autocontrôles ont été effectués.

Prélèvements de l'ARS (Chiffres ARS)	2016	2017	2018
Nombre de prélèvements bactériologiques	703	882	887
Nombre de non-conformités bactériologiques	5	5	8
Taux de conformité bactériologiques	99,3%	99,4%	99,3%
Nombre de prélèvements physico-chimiques	766	693	694
Nombre de non-conformités physico-chimiques	10	9	5
Taux de conformité physico-chimiques	98,7%	98,7%	99,2%

En plus des contrôles sanitaires mis en œuvre par les services de l'Etat, la Régie des eaux a fait le choix d'aller au-delà de la réglementation avec ses auto-contrôles quotidiens.



L'eau du robinet

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé, destiné à garantir la sécurité alimentaire. Afin de s'assurer que les eaux mises en distribution ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs, les analyses couvrent des paramètres bactériologiques, chimiques ou encore toxiques. Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres en conformité avec l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine :

- la qualité microbiologique (5 paramètres),
- la qualité organoleptique (2 paramètres),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres),
- les substances indésirables (15 paramètres),
- les substances toxiques (8 paramètres),
- les pesticides et produits apparentés.

Ce contrôle sanitaire permet de suivre la qualité de l'eau :

- au niveau des ressources (eaux brutes des captages),
- à la sortie des stations de traitement (eaux mises en distribution),
- sur le réseau de distribution (Unité de distribution) jusqu'au robinet du consommateur.

Conformité bactériologique

	Nombre de contrôles	% de conformité	Commentaires de l'ARS
Grabels	17	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Jacou- Le Crès - Vendargues	44	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Lattes	36	94,4%	2 non-conformités. Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur.
Montferrier-sur-Lez	27	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Montpellier-Juvignac	521	99,2%	Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur. 4 non-conformités sur 521 contrôles.
Pérols	35	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Prades-le-Lez	146	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Saint-Brès	14	92,9%	1 non-conformité. Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur.
Sussargues	23	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Villeneuve-lès-Maguelone	24	95,8 %	1 non-conformité. Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur.
TOTAL	887	99,3 %	



Conformité physico-chimique

	Nombre de contrôles	% de conformité	Commentaires de l'ARS
Grabels	5	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Jacou- Le Crès - Vendargues	41	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Lattes	28	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Montferrier-sur-Lez	22	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Montpellier-Juvignac	388	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Pérois	31	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Prades-le-Lez	143	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Saint-Brès	3	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.
Sussargues	12	non-conforme, mais ne présentant pas de risque sanitaire pour la population	
Villeneuve-lès-Maguelone	21	100%	L'eau distribuée est de bonne qualité.

La fréquence du contrôle dépend des débits des installations (ressource, production) et des populations desservies. Ce contrôle peut être adapté en fonction notamment des risques sanitaires. Pour rappel, concernant la conformité bactériologique, la limite de qualité est de 0 germe/100ml.

Les situations de non-conformité de l'eau du robinet

Avec 8 prélèvements non-conformes sur 887 contrôles bactériologiques, le taux de conformité général est de 99,3 % sachant qu'aucune des non-conformités bactériologiques constatées en 2018 par l'ARS n'a été confirmée, ni par les prélèvements de contrôle effectués par l'ARS, ni par les contrôles parallèles effectués par la Régie des eaux.

Concernant les contrôles physico-chimiques, hormis Sussargues dont les travaux de raccordement au nouveau captage se sont achevés en août 2018, le taux de conformité sur les 12 autres communes est de 100%.

L'eau potable à Sussargues

La commune de Sussargues était alimentée jusqu'au mois d'août 2018 par 2 forages dits « Garrigues basses » qui connaissaient des problèmes de qualité, des pesticides ayant été détectés de façon récurrente dans les analyses réglementaires. Celles-ci mettent en évidence des teneurs en atrazine supérieures à la limite de qualité (0,1µg/l) sans toutefois jamais

dépasser la valeur sanitaire admissible à 2 µg/L. L'eau distribuée était selon la réglementation en vigueur : « non-conforme, mais ne présentant pas de risque sanitaire pour la population ».

Par ailleurs, l'aquifère dans lequel puisent ces deux forages apparaissait comme déficitaire. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a mené une étude dont les résultats indiquent que le volume de recharge annuel apparaît inférieur au volume de prélèvement annuel. Pour ces raisons, la Régie des eaux et la Métropole de Montpellier, dans le cadre du Schéma directeur d'alimentation en eau potable, ont réalisé les travaux de raccordement du réseau de distribution de Sussargues au captage de Fontbonne.

Le captage de Fontbonne situé sur la commune de Buzignargues dépend du Syndicat Mixte Garrigues Campagne.

Les travaux ont consisté à connecter le réseau de Sussargues avec le réseau de Fontbonne, via l'installation d'une canalisation de 3,2 km et un raccordement à Beaulieu.

En effet, le schéma directeur d'alimentation en eau potable, adopté en 2013 par l'Agglomération de Montpellier, avait priorisé certains secteurs dont Sussargues. L'augmentation des besoins en eau contribuait à engendrer des tensions sur le captage historique, et des problèmes de qualité (trace d'atrazine) avaient été mis en évidence par l'Agence régionale de santé.

Ces travaux permettent d'assurer la pérennité de l'alimentation en eau de qualité à échéance 2030 pour les habitants de Sussargues. Le coût de la réalisation de ces travaux, de près de 2 millions d'euros, est financé par la Régie des eaux.

Les objectifs du projet : Distribuer une eau de qualité Conforme à la réglementation

- Assurer l'alimentation en eau potable de la commune en qualité et en quantité par le raccordement au captage de Fontbonne
- Assurer la pérennité de l'alimentation d'alimentation à échéance 2030
- Améliorer la distribution (pression)
- Stopper les prélèvements dans l'aquifère existant
- dépolluer cette nappe et l'aquifère (menée par la métropole et SMGC)



Samedi 30 juin 2018 - Sussargues



Promouvoir les éco-gestes

La Régie des eaux a investi pour valoriser l'eau du robinet en soulignant ses bienfaits : son excellente qualité, sa disponibilité en toute circonstance et son impact en faveur du développement durable. En effet, dans notre pays, l'accès à l'eau potable est devenu pour la plupart de nos concitoyens une telle évidence qu'on oublie parfois tous les bienfaits qu'elle procure !

	unité	Annuel 2018	Année 2017
Nombre de visites de la station de pompage J. AVIAS proposées au public	u	15	9
Nombre de visites de la station de clarification F. ARAGO (et du réservoir MONTMAUR)	u	14	7
Nombre de visites à la source du Lez / Natura 2000	u	7	/

Pour promouvoir des campagnes de communication en faveur des éco-gestes, un lien avec le site internet de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Montpellier Métropole (ALEC) a été installé sur notre site et la Régie a participé à des actions de sensibilisation dans le cadre d'Aquametro. De plus la Régie des eaux a signé une convention avec E3D et relayé la campagne relative aux gestes éco-citoyens.

En plus des 29 visites réalisées sur les stations J. AVIAS et F. ARAGO, d'autres visites ont été programmées pour faire découvrir des réservoirs, dont une intégrée au parcours de «ville à vélo» organisée par le service des sports de la ville de Montpellier.

L'augmentation du nombre de visites en 2018 est due pour partie à des sollicitations ponctuelles (université de Grenoble) et à l'actualité qui peut générer des visites supplémentaires. Autour des sujets de la biodiversité, de la réversion au Lez et de l'installation d'une zone Natura 2000 à la source, 7 visites de la source du Lez, souvent en complément de la visite de la station de pompage Avias, ont été organisées en 2018.

Visite à l'occasion de la journée mondiale de l'eau



A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2018, la Présidente et le directeur de la Régie des eaux accueillent les représentants montpelliérains de la CLCV, pour une visite de l'usine de clarification F. ARAGO.



Exploitation, réseau et rendement

L'entretien du réseau, un
engagement quotidien :

1 320 km de réseau,

7,6 km de réseau
renouvelé,

500 fuites réparées
dont 152 en urgence.

**82,6 % de taux de
rendement contribue à
la préservation de l'eau,
ressource précieuse.**



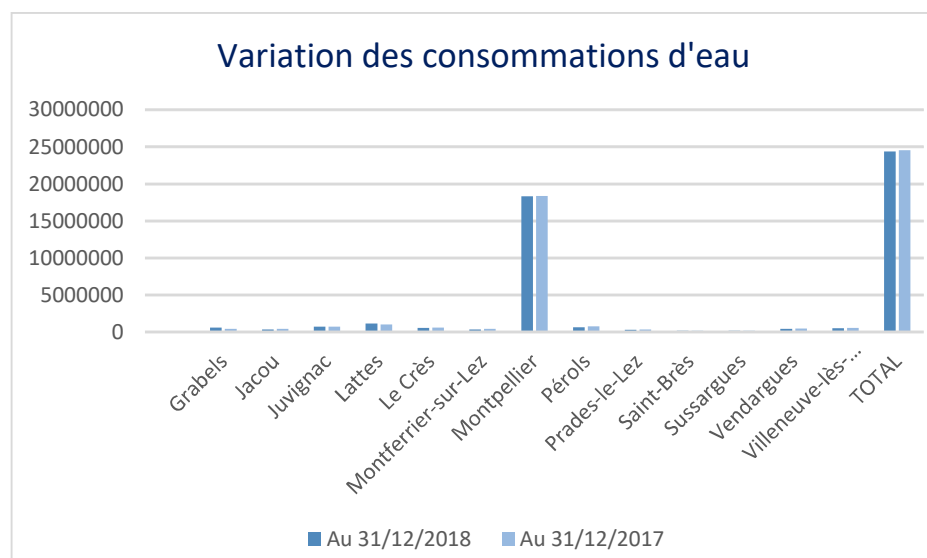
En 2018, la poursuite de la politique d'investissements réalisés dans la sectorisation et la mise à jour des plans a permis d'augmenter la connaissance des réseaux, particulièrement sur les communes de l'ex-périmètre SAUR grâce aux campagnes de collecte d'informations lors des réparations de fuites et lors des travaux de mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation.

Le rendement d'eau potable pour l'année 2018 est de 82,6% sur le périmètre global de la Régie. Même s'il n'atteint pas l'objectif de 83%, il est en progression par rapport à l'année 2017 (82,1 %) et en progression constante depuis le retour en gestion publique. Cela s'explique par les efforts réalisés sur la recherche de fuites préventive des réseaux. Des actions supplémentaires de pose de compteurs de sectorisation ont ainsi été effectuées en 2018 (3 compteurs posés sur Prades-le-Lez) pour améliorer cette valeur au cours de l'année 2019.

Les volumes consommés par commune

Il s'agit des volumes consommés en 2017 et 2018 par commune, ramenés sur l'année civile soit 365 jours.

	Nombre d'habitants	au 31 déc 2018	au 31 déc 2017	Variation
Grabels	8 374	593 131	445 018	33%
Jacou	6 911	355 709	415 080	-14%
Juvignac	10 979	715 647	750 126	-5%
Lattes	16 955	1 174 329	1 041 403	13%
Le Crès	9 381	564 863	594 826	-5%
Montferrier-sur-Lez	3 800	353 900	431 487	-18%
Montpellier	286 098	18 339 212	18 359 811	0%
Pérols	9 202	643 249	794 214	-19%
Prades-le-Lez	5 556	317 056	340 083	-7%
Saint-Brès	3 016	166 902	181 915	-8%
Sussargues	2 799	169 057	194 895	-13%
Vendargues	6 264	452 938	462 709	-2%
Villeneuve-lès-Maguelone	9 969	520 503	562 557	-7%
TOTAL	379 304	24 366 496	24 574 124	-1%



Précision quant aux volumes facturés par commune (tableau ci-dessous) : la relève des compteurs a été décalée dans le temps, celle des années 2016 et 2017 s'est terminée en 2017 et, dans une moindre mesure, en 2018, sur certaines communes, notamment Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Brès et Sussargues. Ainsi, des volumes facturés au titre de 2017 sont comptabilisés dans les volumes assujettis de 2018. De ce fait, en 2018, certains volumes facturés sont supérieurs aux volumes consommés ramenés sur 365 jours dans ces communes.

Les volumes facturés par commune

	Nombre d'habitants	2018	2017	Variation
Grabels	8 374	539 809	603 451	-11%
Jacou	6 911	338 870	556 167	-39%
Juvignac	10 979	649 693	834 363	-22%
Lattes	16 955	1 209 011	1 502 119	-20%
Le Crès	9 381	528 720	656 033	-19%
Montferrier-sur-Lez	3 800	465 831	462 980	1%
Montpellier	286 098	16 264 469	15 960 820	2%
Pérols	9 202	768 124	871 438	-12%
Prades-le-Lez	5 556	378 270	385 702	-2%
Saint-Brès	3 016	214 848	186 299	15%
Sussargues	2 799	222 074	181 887	22%
Vendargues	6 264	395 785	514 128	-23%
Villeneuve-lès-Maguelone	9 969	467 648	828 817	-44%
TOTAL	379 304	22 443 152	23 544 204	-5%

La variation des volumes d'une année sur l'autre peut aussi s'expliquer par une surconsommation flagrante (fuite) ; une cessation d'activité ou la régularisation de la facturation de certaines copropriétés dont la consommation était jusqu'à présent estimée et dorénavant relevée.



La connaissance du réseau

Sur le territoire de la Régie, la connaissance des réseaux a été améliorée notamment sur les communes de l'ex-périmètre SAUR particulièrement grâce aux campagnes de recherche de fuites ainsi qu'à la collecte d'informations lors des réparations et lors des travaux de mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation. En plus de ces efforts sur le terrain, le linéaire de canalisations a été réévalué à la hausse grâce aux différentes mises à jour du SIG (Système d'information géographique) avec 1 320 km (contre 1 296 km).

Les enjeux de la recherche de fuites

La recherche de fuites permet d'améliorer la performance du réseau d'eau potable et contribue à la préservation de la ressource en eau. A la Régie des eaux, une équipe d'opérateurs se consacre à la réduction des fuites en inspectant régulièrement une partie du linéaire de réseaux sur chaque commune. Tous maîtrisent les moyens de détection et de recherche de fuites performants et adaptés aux besoins des secteurs de Montpellier Méditerranée Métropole.

L'indice linéaire de perte du réseau pour l'année 2018 (12,17 m³/j/km) est conforme à l'objectif. L'amélioration de cet indice est liée aux efforts de recherche de fuites effectués tout au long de l'année à partir notamment des données transmises par les compteurs de sectorisation ainsi qu'à la rapidité d'intervention pour la réparation des fuites localisées. Le délai de réparation des fuites est sur la moyenne annuelle de 4,3 jours, bien inférieur au 7 jours maximum définis dans la convention d'objectifs.

Au cours de l'année 2018, la priorisation des réparations a été axée sur les fuites aux débits importants. Ainsi, quelques fuites dont la perte en eau était minime ont été réparées après celles définies comme urgentes, c'est pourquoi le délai de réparation de fuite est en hausse en par rapport à 2017 (2,1 jours).

Taux des interruptions de service non programmées

	Fréquence	Unité	2018	2017	Variation
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Annuelle	%	1,96	3,09	-37%

Cet indicateur compare le jour de la détection de la fuite avec le jour de réparation. Les fuites réparées en urgence (sans information préalable, pas de temps matériel pour informer tous les usagers) sont celles dont le délai de réparation est de 0 jour. En 2018, la priorité a été donnée aux fuites à gros débit dans une optique d'économie de la ressource. Ainsi, 152 fuites ont été réparées en urgence sur 500 fuites au total (30%) cette année. Pour rappel, en 2017, 234 fuites furent réparées en urgence sur 558 au total (42%) et 118 fuites ont été réparées en urgence sur 466 au total (25%) en 2016.



Le taux de renouvellement du linéaire

Le plan de renouvellement des conduites et des branchements est ajusté tout au long de l'année pour tenir compte des programmes de voirie territoriaux ainsi que des urgences d'exploitation. Le linéaire de réseaux renouvelés au cours des deux dernières années est de 15,6 km : 7,6 km en 2018 et 8 km en 2017. Les bons résultats observés sont le fruit de l'amélioration du rendement du réseau et de la mise à jour des linéaires de réseaux via l'extraction du SIG (nombreuses mises à jour en 2018).

Recherche de fuites : linéaire inspecté

La recherche de fuites préventive est effectuée sur l'ensemble du périmètre de la Régie. Elle est principalement orientée en fonction des compteurs de sectorisation disponibles et des évolutions mensuelles de distribution (relève d'anomalies). Ainsi la refonte du suivi des compteurs de sectorisation engagée en 2017 s'est poursuivie en 2018. Celle-ci contribuera encore à l'amélioration de la réactivité des recherches de fuites en cas de constatations des dérives des débits de nuit.

La progression du taux d'inspection du réseau en trois ans est réelle (+12% et +4%). Enfin, l'activité du service a été axée sur la stratégie de pose des compteurs de sectorisation afin d'optimiser les portions de linéaire de réseaux inspectées pour la recherche de fuites.

	Linéaire total km	Linéaire inspecté en 2018	Linéaire inspecté en 2017	Linéaire inspecté en 2016
Inspection du réseau	1 320 km	501 km	439 km	392 km

Réparations sur le réseau

Le nombre de réparations de fuites a baissé de 10 % en 2018 par rapport à 2017. Pour mémoire, en 2017, la période de sécheresse et le manque de pluies de juin à septembre avaient entraîné la contraction des sols avec un impact direct sur les réseaux et branchements d'où l'augmentation très sensible du nombre de fuites, et donc de réparations. Les fuites identifiées en 2018 ont majoritairement concerné les branchements (68%) par rapport aux réparations sur canalisations (32%).

Les réparations de fuites ont été logiquement majoritairement réalisées sur la ville de Montpellier dont le linéaire représente, avec près de 757 km, la majorité du linéaire total de la Régie.

Au cours de l'année 2018, la priorisation des réparations de fuites a été améliorée, en s'axant principalement sur les fuites de débit important. C'est pourquoi malgré une baisse du nombre



de réparations de fuites, en 2018 la Régie des eaux a enregistré une amélioration de l'indice linéaire de perte en eau (12,17 m³/j/km). Celle-ci est liée aux efforts de recherche de fuites effectués tout au long de l'année 2018 à partir notamment des données transmises par les compteurs de sectorisation ainsi que par la rapidité d'intervention pour la réparation des fuites localisées.

Depuis 2016, la Régie privilégie (sauf cas techniquement difficiles) le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet d'une fuite à la simple réparation. En parallèle, la Régie poursuit son programme de renouvellements de branchements « en masse » pour anticiper ces incidents mais également pour tenir compte des programmes de voirie territoriaux. Là encore la perte en eau par branchement pour l'année 2018 (94 m³/branchement) est conforme à l'objectif. Cet indice aura aussi légèrement diminué car le nombre de branchements augmente au fur et à mesure des travaux d'extension.

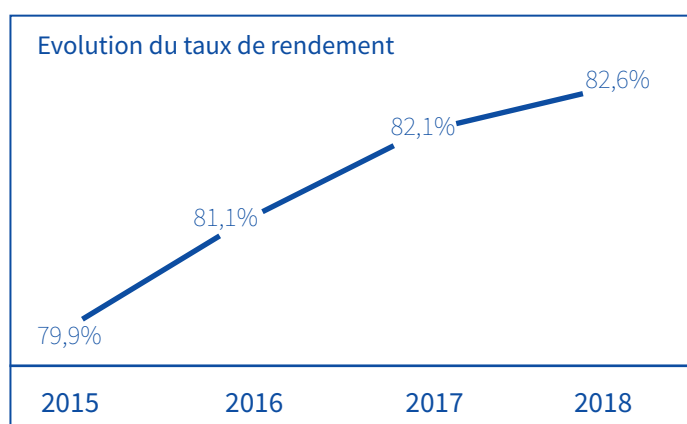
	Réparation fuites sur conduites en 2018	Réparation fuites sur conduites en 2017	Réparation fuites sur branchements en 2018	Réparation fuites sur branchements en 2017
Grabels	1	2	21	26
Jacou	0	2	3	6
Juvignac	3	2	21	14
Lattes	1	8	13	19
Le Crès	7	10	10	27
Montferrier-sur-Lez	19	12	8	14
Montpellier	101	128	147	169
Pérols	7	14	27	27
Prades-le-Lez	5	0	28	16
Saint-Brès	0	1	11	7
Sussargues	4	3	11	9
Vendargues	2	2	14	5
Villeneuve-lès-Maguelone	7	9	13	12
NOMBRE TOTAL DE FUITES REPAREES	157	193	327	351



Le rendement du réseau

Le rendement d'eau potable pour l'année 2018 est de 82,6% sur le périmètre global de la Régie. Même s'il n'atteint pas l'objectif de 83%, il est en progression par rapport à l'année 2017 (82,1 %). Cela s'explique par les efforts réalisés sur la recherche de fuite préventive des réseaux. Des actions supplémentaires de pose de sectorisation ont également été effectuées en 2018 (3 compteurs posés sur Prades-le-Lez) pour améliorer cette valeur au cours de l'année 2019.

Taux de rendement	2015	2016	2017	2018
TOTAL	79,9%	81,1 %	82,1 %	82,6%



Les branchements en plomb

La Régie renouvelle systématiquement ces branchements lorsqu'elle en rencontre. Ainsi, 29 branchements en plomb ont été remplacés en 2018.

Branchement en plombs	2018	2017
Grabels	14	15
Jacou Le Crès Vendargues	-1	0
Lattes Pérols	-4	-4
Montferrier-sur-Lez / Saint-Brès / Sussargues	2	3
Montpellier Juvignac	505	531
Prades-le-Lez	0	0
Villeneuve-lès-Maguelone	-2	-2
TOTAL	521	549

Les grands travaux et investissements

Le taux de réalisation des investissements est supérieur à l'objectif fixé. Il témoigne du lancement de plusieurs opérations d'importance (réhabilitations des réservoirs, raccordement de Sussargues, travaux sur Chemin Neuf à Montferrier-sur-Lez, ...). Ces investissements représentent plus de 20 millions d'euros en 2018 (14 millions d'euros réalisés en 2017). Ces bons résultats sont également dus à la planification efficace des services concernés et à la réactivité des prestataires notamment sur les renouvellements de réseaux d'eau potable.

Réparations sur la canalisation d'adduction DN 1400

Trois fuites ont été réparées en 2018 sur la canalisation d'adduction DN 1400 qui relie l'usine de captage à l'usine de traitement François ARAGO : deux fuites ont été décelées au niveau d'une parcelle de vignes située sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière et une troisième fuite située à proximité de la piste cyclable à l'entrée de Prades-le-Lez. Pour les fuites localisées sous des vignes, il a fallu passer une convention d'indemnisation car la réalisation des travaux a entraîné la destruction de pieds de vigne.



Changement de vannes

En 2018, un important travail de remplacement des ouvrages de sectionnement (vannes) et de régulation a été engagé. Ainsi a été remplacée, au second semestre 2018, une vanne d'un intercepteur entre un DN 600 et une conduite de diamètre 900. Ce chantier de changement d'une des vannes de l'intercepteur est situé à l'angle de la rue de la Vieille Poste et de la rue Léonard De Vinci à Montpellier. La nouvelle «vanne papillon» permet de mieux gérer les pressions élevées et de limiter l'usure du joint.

Arrêt des forages à Sussargues

Les forages Garrigues Basses 1 et 2 sur la commune de Sussargues ont été mis hors service en août 2018. Les travaux ont consisté à connecter le réseau de Sussargues avec le réseau de

Fontbonne, via l'installation d'une canalisation de 3,2 km, le raccordement se faisant à Beaulieu. Le coût des travaux s'est élevé à près de 2 millions d'euros. En sus des travaux réalisés et financés par la Régie des eaux, une convention d'achat d'eau a été signée en 2018 avec le Syndicat Mixte Garrigues Campagne pour garantir l'alimentation de la commune en eau potable.

Le changement de pompes à l'usine de captage

La station de pompage Jacques AVIAS, située à la source du Lez, fonctionne par l'utilisation de groupes immergés de pompes spécialement conçues et produites pour cette utilisation. Chaque groupe de pompage est composé de 2 pompes en série. Chaque groupe est installé dans l'un des trois puits principaux de la station.

Dans la continuité du service, dans le cadre de l'entretien préventif, la Régie des eaux a organisé le remplacement fin 2018 d'un des trois ensembles à destination du puits n°3.



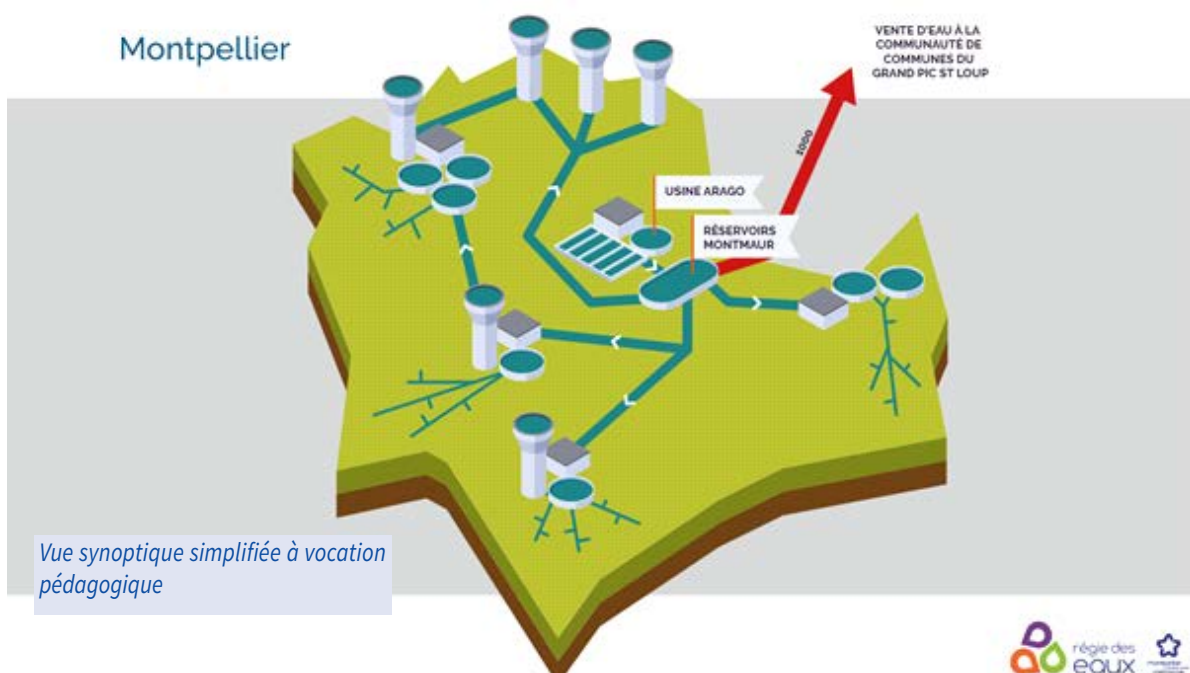
La nouvelle pompe à l'usine, en Allemagne et à son arrivée à l'usine Avias, à la source du Lez, pour son installation dans le puits n°3.



La supervision de la production d'eau potable

Le projet prioritaire de 2018 pour la Direction des systèmes d'information a abouti à la mise en œuvre d'un socle applicatif centralisant les données de l'ensemble des unités de production et traitement de l'eau potable, permettant notamment de :

- Suivre en temps réel les événements sur les unités de production et traitement,
- Présenter des synoptiques généraux permettant de simplifier les contrôles quotidiens,
- Centraliser les alarmes, alertes et seuils (capacité des équipements de pompage, niveaux d'eau, taux de chloration, ...),
- Obtenir des données statistiques fines (volumes produits et distribués, temps de fonctionnement des équipements, énergie consommée, ...),
- Présenter des vues simplifiées et en temps réel à vocation pédagogique qui sont utilisées lors des visites des ouvrages,



Le Schéma directeur des systèmes d'information

Dans la continuité du premier Schéma directeur des systèmes d'information qui couvrait la période 2015-2017 et répondait aux besoins nécessaires à la création de la structure afin d'assurer la continuité de service lors de la prise de compétence, la Régie des eaux s'engage dans un projet ambitieux pour la période 2018-2022 qui permettra une couverture optimale de ses besoins fonctionnels. Notamment par la mise en œuvre d'outils de GMAO (gestion de mainte-

nance assistée par ordinateur) avancés qui permettront d'optimiser et de rationaliser la maintenance des ouvrages de production et la gestion courante des 1 800 km de conduites. De plus le changement d'outil de modélisation et des outils de gestion patrimoniale permettront d'assurer une meilleure maîtrise du développement des réseaux et de renouvellements.

La centralisation des données de sectorisation.

Cette application permet de suivre de manière précise les données issues des 250 compteurs de sectorisation pour orienter la recherche de fuites et optimiser les taux de rendement du réseaux d'eau potable. Cette application permet également de calculer automatiquement les taux de rendement des boucles de sectorisation installées sur les réseaux d'eau potable.



Application de gestion et suivi des données de sectorisation



Les représentants des entreprises qui travaillent dans le cadre des marchés publics de travaux avec la Régie des eaux étaient contents de visiter les usines de la Régie des eaux.

5,5 millions d'euros pour le renouvellement des réseaux

L'ensemble des travaux réalisés sur le réseau en 2018 concerne tout autant les conduites, les branchements et les équipements. Au total 7,676 km de réseau ont été renouvelés et 503 branchements changés. Parmi les travaux finalisés, notons ceux réalisés à Montferrier-le-Lez (Chemin Neuf, Chemin du Mas de l'Huile, Montée des Picadous) et ceux réalisés avenue du Pont Juvénal à Montpellier. Notons également que certains travaux lancés en 2018 seront réceptionnés en 2019 comme ceux de la rue Grand Champ à Grabels suite à des travaux d'installation d'un réseau d'eaux pluviales ou encore ceux réalisés Allée de Paris à Montpellier.

Ces travaux pour 5,5 millions d'euros s'inscrivent dans un programme d'investissement pluriannuel qui témoigne d'un niveau d'engagement important et de la volonté de l'entreprise publique d'assurer un service de l'eau performant et innovant dans un contexte de changement climatique. Il s'agit pour la Régie des eaux de réaliser d'ici à 2030 plus de 130 millions d'euros d'investissement.



La Régie affiche son attachement à un service public de qualité.

L'eau potable au juste prix

Pour la troisième
année
consécutive, le
prix de l'eau
potable hors taxes
et hors redevances
de l'agence de
l'eau est stable.

Dans le contexte
de réchauffement
climatique,
préservons l'eau !





Un prix de l'eau maîtrisé

Depuis 2016, avec la création de la Régie des eaux, la Métropole de Montpellier a décidé la baisse du prix hors taxe de l'eau potable de 10% dans les 13 communes sous gestion publique. En 2018, le prix de l'eau n'a pas augmenté pour la part eau potable permettant aux 77 565 abonnés de conserver leur pouvoir d'achat en tant qu'usagers. Ceci montre que la gestion publique du service de l'eau, en Régie, est efficace.

Le principe « l'eau paie l'eau » : la Régie des eaux dispose d'un budget autonome. Les recettes perçues auprès des usagers doivent équilibrer les dépenses du budget de la Régie.

Décomposition du tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2018,
pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau
(diamètre du compteur de 15mm) :

1,15 €	prix de la part eau potable sur votre facture pour 1 m ³ soit 1000 litres d'eau
1,35 €	prix de la part de l'assainissement des eaux usées sur votre facture par m ³
0,73 €	part des redevances à l'Agence de l'eau et de la TVA par m ³



Garantir l'accès à l'eau

Sachant que la facture d'eau peut représenter une charge importante pour certaines familles particulièrement démunies et en situation de précarité, la Régie des eaux a adhéré dès 2016 au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Du fait du transfert de la gestion du FSL du département à la Métropole de Montpellier une nouvelle convention a été signée entre la Régie des eaux et M3M. En 2018, la Régie a abondé à hauteur de 25 000 € ce fonds de solidarité.

Une permanence pour le traitement des dossiers sensibles est effectuée par l'Agence comptable, tous les mardis matin, au siège de la Métropole, sur rendez-vous.



L'accès à l'eau passe également par des actions de sensibilisation afin de développer les bons usages de l'eau du robinet, visant à surveiller les fuites domestiques afin de réduire les pertes, sources d'économie. La Régie agit en :

- traitant rapidement les surconsommations en cas de fuite (courrier aux abonnés concernés) ;
- faisant la promotion de la mensualisation auprès des usagers.



Fonds de Solidarité Logement (FSL)

	2018	2017
Nombre de demandes déposées	244	322
Nombre de demandes acceptées	215	286
Montant en €	55 993,37 €	73 513,18 €

Les refus émanent des services qui gèrent le FSL. Il s'agit principalement de refus liés à des dossiers incomplets ou à des demandes trop rapprochées.

Dégrèvements – Loi Warsmann

Les refus sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai dépassé, absence de facture du plombier.

	2018	2017
Nombre de demandes déposées	311	748
Nombre de demandes acceptées	258	629
Montant total des sommes annulées en €	170 002,03 €	189 440,03 €

Le taux d'impayés

Ce taux est calculé en 2018 sur les factures 2017.

	2018	2017
Montant des impayés	526 400,07 €	430 005,87 €
Taux	1,88%	2,06%





Un bilan financier positif

La Régie des eaux est un Service Public Industriel et Commercial dont le budget est autonome. En tant que régie publique elle ne dégage pas de bénéfices, les recettes couvrent les charges d'exploitation et d'assurent l'autofinancement des investissements. Avec des recettes de 41 991 812,93 € sur un prévisionnel de 37 980 000,00 €, le bilan financier de la Régie des eaux est largement positif.

Exploitation

Les recettes d'exploitation sont en augmentation de 6% par rapport à l'exercice 2017 notamment pour les recettes de vente d'eau aux abonnés et les travaux facturables.

Exploitation	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Variation
Total recettes	43 052 783,27 €	40 433 278,66 €	+6%
dont ventes de produits (1)	41 991 812,93 €	39 138 839,65 €	+7%

(1) Ventes de produits : les ventes d'eau pour 24 507 470,10 €, les parts fixes pour 1 644 954,12 €, les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'eau pour 12 161 140,28 €, les produits des travaux et des prestations réalisés pour le compte des usagers pour 2 481 087,88 €, les produits des commissions pour le recouvrement de la redevance assainissement pour 452 921,14 € et les redevances liées aux conventions d'occupation du domaine public pour 255 622,74 €.

Les dépenses d'exploitation sont quant à elles en baisse de 4%, notamment de 8% pour les charges à caractère général, malgré la hausse des charges de personnel due à l'augmentation de la masse salariale. La hausse des autres charges de gestion courante s'explique par une augmentation des dépenses liées à la mise aux normes de la sécurité des systèmes d'information et des créances en non-valeur et éteintes, ainsi que la hausse des titres annulés sur exercice antérieur.

Exploitation	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Variation
Total dépenses	26 730 381,65 €	27 787 202,01 €	-4%
dont charges à caractère général	11 666 192,49 €	12 613 318,37 €	- 8%

11,67 m d'€

de charges à caractère général soit 44 %

8,37 m d'€

de redevances versées à l'agence de l'eau soit 31 %

5,53 m d'€

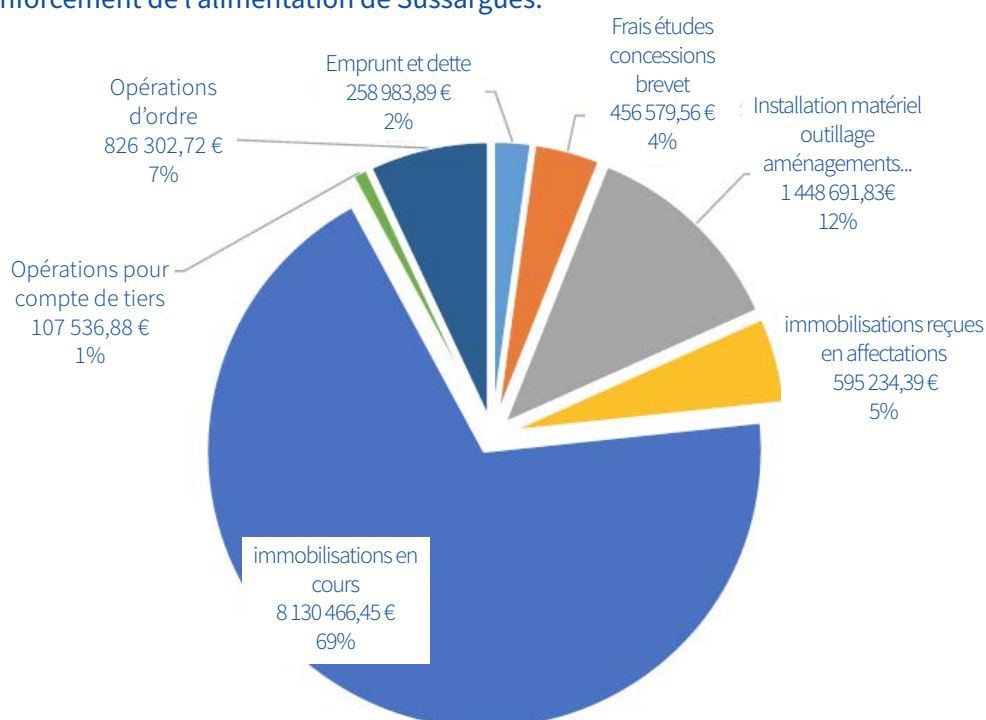
de charges de personnels soit 21 %



Investissement

Les 19 millions d'euros d'investissements programmés se décomposent en dépenses réelles pour 10,997 millions d'euros et 9,802 millions d'euros de restes à réaliser. En effet, il y a une augmentation de la masse des travaux engagés par la Régie, non terminés ou non facturés sur l'exercice en cours, ce qui induit une forte augmentation des restes à réaliser.

Dans le détail 69% des dépenses d'investissement soit 8 130 446,45 € concernent les opérations en cours, principalement des travaux de réfection des réservoirs, des travaux de renouvellement de réseaux, des travaux de branchements, l'opération « Etage 105 » et le renforcement de l'alimentation de Sussargues.



Durée d'extinction de la dette : 80 jours

(Encours total de la dette / Epargne brute annuelle. Cela permet de calculer un temps théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés)

Taux d'autofinancement : 100 %

La Régie des eaux applique une gestion rigoureuse avec pour objectif la réalisation des investissements prévus au Schéma directeur d'eau potable.



La Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole est adhérente de France Eau Publique et d'Aqua Publica Europea. Ces associations visent à développer des échanges de bonnes pratiques et des contacts entre référents-experts et des gestionnaires publics pour promouvoir la gestion publique et ses valeurs.



France Eau Publique

France Eau Publique regroupe des collectivités et opérateurs publics, adhérents à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau. France Eau Publique compte plus de 80 membres, desservant plus de 11,5 millions d'habitants en eau potable, et 6,3 millions d'habitants en assainissement.

Aqua Publica Europea

Les membres d'Aqua Publica Europea fournissent des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à plus de **70 millions de citoyens en Europe**. L'association a pour priorités : le droit à l'eau et le financement durable ; des services d'eau transparents et responsables ; la sécurité et la qualité de l'eau ; une gestion publique de la durabilité environnementale et du développement local.



A photograph of a worker in a white hard hat and safety harness, wearing a white t-shirt with a colorful logo. The worker is focused on a task, possibly related to water infrastructure. The background shows a clear blue sky and some greenery.

La Régie et ses collaborateurs

**29% de
techniciens**

**41% d'employés
et d'ouvriers**

**33% de taux de
féminisation
dont 50% chez
les cadres**

**78 salariés
formés en 2018**

**1 représentant
des salariés siège
au Conseil
d'administration**

**98 femmes et hommes
assurent au quotidien
le fonctionnement de
la Régie des eaux**



98 femmes et hommes assurent le fonctionnement de la Régie des eaux.

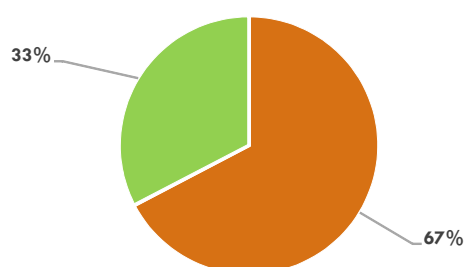
La Régie des eaux s'est dotée d'indicateurs pour mesurer la performance de ses politiques Ressources humaines. Au-delà des indicateurs sociaux (formation, égalité professionnelle, handicap, sécurité au travail) la Régie des eaux développe des actions spécifiques notamment de prévention à la santé.

Une équipe cohérente

La Régie des eaux réunit des salariés employés issus du privé et des agents issus de la Fonction publique, détachés de leur administration d'origine. Au 31 décembre 2018, l'effectif total s'élève à 98 personnes (32 femmes et 66 hommes).

Répartition femme/homme

Femmes 33%
Hommes 67%



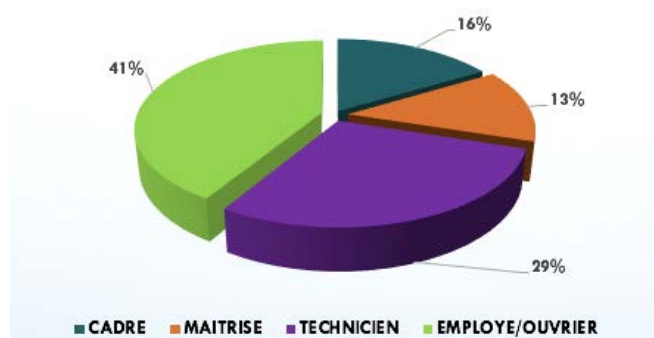
Répartition des effectifs au 31 décembre 2018, par catégorie socio-professionnelle

La Régie des eaux est une entreprise industrielle dont l'essentiel de l'activité est la production, la distribution, la maintenance, l'ingénierie et les travaux, d'où la forte représentation de techniciens.

	Cadre	Maitrise	Technicien	Employé/ouvrier	Apprenti
Hommes	8	9	16	32	1
Femmes	8	4	12	8	
TOTAL	16	13	28	40	1

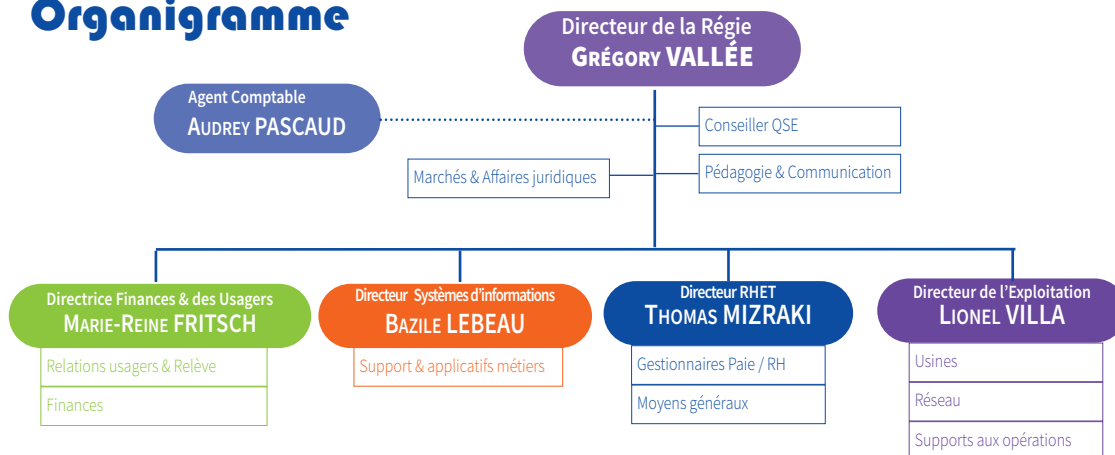
Répartition

Employé/ouvrier 41%
Maitrise 13%
Technicien 29%
Cadre 16%





Organigramme



Production : les personnels, depuis l'usine F. ARAGO, organisent le bon fonctionnement des installations de captage, de potabilisation et les ouvrages de stockages (réservoirs et châteaux d'eau).

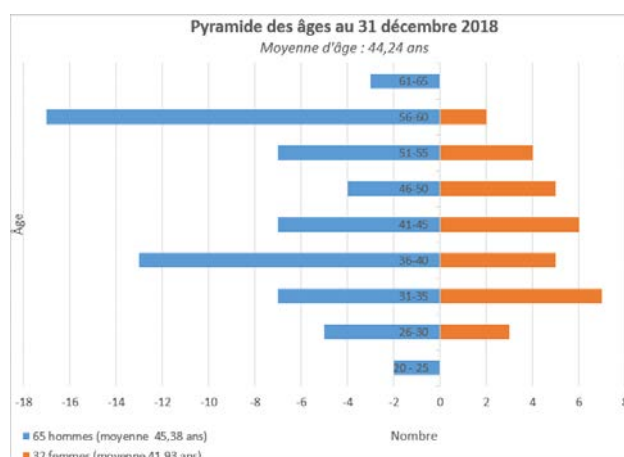
Distribution : les agents assurent le bon fonctionnement des canalisations et des branchements afin que l'utilisateur bénéficie d'une eau de qualité, à la bonne pression.

Support aux opérations : ces équipes contribuent à la réduction des volumes de pertes en eau : recherches de fuites, sectorisation en sous-réseaux et meilleure connaissance des plans du réseau, renouvellement du réseau.

Services supports : ils regroupent le service Marchés publics & affaires juridiques, la direction des Finances & relations Usagers ; la direction des Ressources humaines et de l'environnement au travail (DRHET ; les actions pédagogiques, la qualité, sécurité et environnement ; et la Direction des systèmes d'information (DSI) de la Régie des eaux.

Pyramide des âges

Avec une moyenne d'âge (hors apprenti) de 44 ans et 2 mois, la Régie des eaux a engagé une réflexion afin d'anticiper ses besoins de recrutement futurs et d'encourager les évolutions de carrière dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



L'année 2018 a été marquée par des changements qui font suite aux constats effectués durant les premières années de fonctionnement afin d'optimiser l'organisation et de mieux répondre à l'évolution des besoins des services.

Le service supports aux opérations a été renforcé et la DSI a poursuivi son déploiement pour mettre à jour le schéma directeur afin de répondre aux besoins métiers tels que la ré-interalisation du SI usagers pour fin 2020.

La sécurité au travail

3 accidents avec arrêts ont eu lieu en 2018, tous liés à une seule et même tâche, en l'occurrence la manipulation de tampons en fonte pour ouvrir ou fermer un regard. Il s'agit d'une tâche récurrente qui concerne de nombreux agents relevant de l'exploitation, mais aussi les agents chargés de la relève au Service Usagers.

Ces accidents entraînant des lésions musculaires sont les plus fréquents. Ils sont en effet liés aux efforts physiques fournis pour manipuler la dalle, mais sont également associés aux gestes effectués et à la posture adoptée. Afin de limiter les efforts physiques et faciliter les opérations de manutention, la Régie des eaux a mis à disposition des agents un maximum d'outils adaptés (pioche et marteau d'égoutier, lève-tampon magnétique).

Cependant, il n'existe pas d'outils permettant de répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées sur le terrain, notamment lorsqu'il s'agit d'anciens modèles de regards, ou bien lorsque les regards ont été partiellement recouverts d'enrobé au moment des réfections de chaussée. Il est donc indispensable que les agents aient une bonne connaissance des techniques de manutention manuelle afin de limiter les risques de lésions lorsque des efforts physiques sont nécessaires.

Enfin, le matériel et les techniques évoluant, il existe aujourd'hui des regards équipés de dispositifs d'aide à la manutention, la Régie des eaux investit pour installer des regards désormais équipés de vérins pour assister et soulager les opérateurs lors de la manipulation du tampon.

78% des agents formés en 2018

Le développement des compétences professionnelles des agents correspond à un axe stratégique de la politique ressources humaines de la Régie des eaux. Ainsi près de 3,32% de la masse salariale est consacré à cet engagement pour mieux anticiper et accompagner les projets de transformation de la Régie des eaux. Les formations concernent ainsi l'ensemble des activités : les services transverses et supports (formation à la rédaction aux marchés publics), les compétences techniques liées à l'exploitation de la compétence eau potable (gestion de chantier), ou encore les systèmes d'information et la prévention et la sécurité au travail. S'agissant de la prévention et la sécurité du travail plus particulièrement, selon les services, les agents ont été formés notamment aux risques routiers, à l'éco-conduite, à la sécurité incendie, aux travaux en hauteur (port du harnais), à l'utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI) ainsi qu'aux « gestes et postures ».





Formations secouristes

La formation Sauveteur Secouriste au Travail a permis aux stagiaires d'assimiler les connaissances de base nécessaires pour réagir, protéger, examiner, alerter et secourir. Formation essentielle car une part des activités de la Régie des eaux s'effectue sur des chantiers et dans des lieux accidentogènes.

Formation Appareil respiratoire isolant (ARI)

Formation destinée aux agents du Service Usines qui peuvent être amenés à faire face à des situations où l'air est toxique ou supposé tel.

La Régie des eaux est dotée de ce type d'équipement répartis sur les sites d'ARAGO et MONTMAUR. Ils sont destinés aux interventions d'urgence dans l'éventualité d'une fuite de chlore sur le site de l'usine F. ARAGO.

Ces équipements peuvent permettre aux agents d'intervenir sur site, y compris dans le local chlore, notamment si des manipulations d'urgence doivent être effectuées pour confiner ou stopper la fuite.



Formation aux travaux en hauteur

Formation destinée également aux agents du Service Usines car ces agents sont amenés à accéder à certains ouvrages (châteaux d'eau). Ils sont parfois obligés de s'équiper de harnais pour se déplacer à l'intérieur ou pour descendre dans certains réservoirs.

Ces équipements permettent d'évoluer en sécurité d'où l'importance de savoir utiliser ces équipements correctement.

**38 salariés
sont désormais
Sauveteurs
Secouristes au
travail.**



Exercice de crise - 17 octobre 2018

Un des scénarios en urgence du Plan d'Organisation Interne (POI) a été réalisé à l'usine F. ARAGO où a été simulée une fuite de chlore. L'exercice de crise avait été préparé en amont avec les pompiers qui sont intervenus le jour J avec les équipes des casernes de La Paillade et de Montaubérou à Montpellier.

Le scénario mettait en œuvre une situation de fuite de chlore sur une cuve de stockage située sur l'usine F. ARAGO, avec un agent resté enfermé dans le local concerné et simultanément la visite pédagogique d'un groupe d'enfants (non présents) encadré par la chargée de mission Pédagogie-Communication.



L'eau brute

Cette eau ne peut en aucun cas être utilisée pour la consommation humaine.

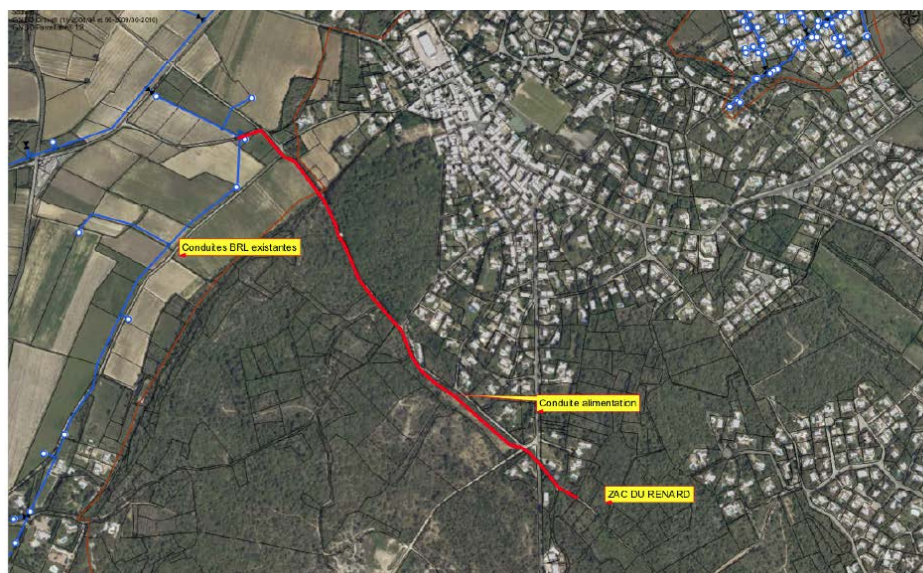
240 abonnés.

38,5 km de réseau.

240 807 m³ consommés.

Une consommation en baisse par rapport à 2017, due à une météo plus clémente.

Tracé retenu pour raccorder le réseau d'eau brute à la ZAC du Renard



Raccordement :

en 2018 a été réalisé le raccordement en eau brute de la ZAC du Renard sur la commune de Beaulieu.

Périmètre et organisation du service

Par application de l'arrêté préfectoral n°2008-1-3230 du 11 décembre 2008, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence "Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc" dite "Eau Brute" de plein droit en lieu et place des communes membres, afin de permettre l'arrosage d'espaces verts publics ou privés, préservant ainsi les ressources locales destinées à l'alimentation en eau potable locale.

La Régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est chargée depuis le 1^{er} Janvier 2016, dans le cadre de ses statuts approuvés par le Conseil de Métropole, de gérer le Service Public Industriel et Commercial de l'eau brute. Ce service est assuré sur la totalité du périmètre de la Métropole. La Régie achète de l'eau en gros à BRL pour la revendre à ses abonnés.

Missions

- ⇒ La production, l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'eau brute ;
- ⇒ La facturation et le recouvrement du prix de l'eau brute ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers ;
- ⇒ L'encouragement à l'innovation afin de pouvoir proposer l'utilisation de ressources alternatives à l'eau potable telle que l'eau brute.

Patrimoine

La Régie des eaux possède 38,5 kilomètres de réseau de distribution d'eau brute à partir de la ressource de BRL. Si la Régie des eaux exerce la compétence eau brute sur les 31 communes de la Métropole, seules 9 communes sont concernées par des branchements d'eau brute. Le réseau de la Régie est alimenté par la ressource en eau du Bas-Rhône. Peu étendu, il s'inscrit de fait dans la continuité et/ou à proximité du réseau de BRL.

Tarification

Une tarification de l'eau brute a été mise en place pour garantir le service de distribution auprès des usagers. Il existe 3 tarifs en fonction des types d'abonnés : les consommateurs à usages agricoles, les consommateurs à usages divers et les petits consommateurs.

Le tarif « Eau à Usages Divers » (EUD)

L'abonnement par m³/h
souscrit : 63,16 € HT
Prix unitaire du m³ : 0,55 € HT

Le tarif « petit consommateur » ne concerne que le contrat de 2 m³/h⁽¹⁾

L'abonnement par m³/h
souscrit : 63,16 € HT
Prix unitaire des 70 premiers
m³ : 0,55 € HT
Prix unitaire des 70 premiers
m³ : 1,42 € HT

Le tarif « agricole »

L'abonnement par m³/h souscrit :
63,16 € HT
Prix unitaire du m³ : 0,134 € HT
Ce tarif n'est accessible qu'aux
agriculteurs qui doivent justifier de
leur éligibilité.

⁽¹⁾ Au-delà de 142 m³ de consommation annuelle, le tarif « petit consommateur » est moins intéressant que le tarif « Eau à Usage Divers » qui est souscrit pour un abonnement en m³/h supérieur à 2.

Nombre d'abonnés & consommations

Dans les contrats d'eau brute, il y a une grande majorité d'usagers divers avec 241 contrats, 31 contrats au tarif «petits consommateurs» et 16 pour les usagers agricoles, soit un total de 288 contrats pour 240 abonnés (231 en 2017).

Année 2018	nombre d'abonnés	nombre de contrats (points de livraison facturés)	volumes consommés en m³ /an
eau brute à usage divers (EBUD)	194	241	185 898
Petits consommateurs	31	31	2 076
agricole	15	16	52 833
TOTAL	240	288	240 807

Comparaison des consommations 2016 / 2017/ 2018 :

⇒ 290 917 m³ en 2017 ⇒ 240 807 m³ en 2018

Les consommations d'eau brute ont baissé de 17 % en 2018 par rapport à 2017. Cela est dû aux fortes et régulières intempéries du printemps qui contraste avec les périodes de sécheresse prolongées durant l'été 2017. Notons que les baisses de consommations concernent principalement les petits consommateurs et les usages divers.

Consommations annuelles	Volumes consommés en 2018	Volumes consommés 2017	Variation en %
Eau brute à usage divers (EBUD)	185 898	234 727	-20,80%
Petits consommateurs	2 076	2 712	-23,50%
Agricole	52 833	53 436	-1,10%
TOTAL	240 807	290 875	-17,20%

Budget

La comptabilité spécifique pour l'eau brute couvre les charges d'exploitation et de maintenance. Au même titre que l'eau potable, l'eau brute se finance uniquement par les recettes perçues auprès des usagers. Ses tarifs sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Recettes et dépenses de fonctionnement

L'ensemble des recettes perçues s'élève, en 2018, à 227 711,21 € et provient du produit des ventes d'eau pour 108 684,59 €, des parts fixes pour 94 408,31 €, des redevances pour 3 444,35 €, des produits des travaux réalisés pour le compte des usagers pour 18 733,39 €, des produits exceptionnels pour 655,94 € et enfin de reprises sur amortissements pour 526,15 €.

La diminution des recettes de 39 % comparativement à l'exercice 2017, est la conséquence directe de la baisse des travaux réalisés pour le compte des usagers qui correspondait à la participation de l'aménageur aux travaux de raccordement de la ZAC du Renard à Beaulieu.

Section d'exploitation	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Différence
Dépenses	183 489,54 €	229 892,64€	+ 25 %
Recettes	371 994,55 €	227 711,21 €	-39 %

Le total des dépenses d'exploitation, en hausse de 25% par rapport à 2017, s'élève à 229 892,64 €. Elles concernent essentiellement les achats d'eau à BRL pour 189 516,79 €, qui augmentent de 35%, et la sous-traitance des travaux de réparations sur le réseau d'eau brute dues aux fuites pour 13 601,98 €.

Les autres dépenses sont constituées des charges de personnel correspondant aux frais de gestion à reverser au budget de l'eau potable, le remboursement du solde de la soulte et des titres annulés sur l'exercice antérieur pour 8 116,65 €, également en forte augmentation.

Recettes et dépenses d'investissement

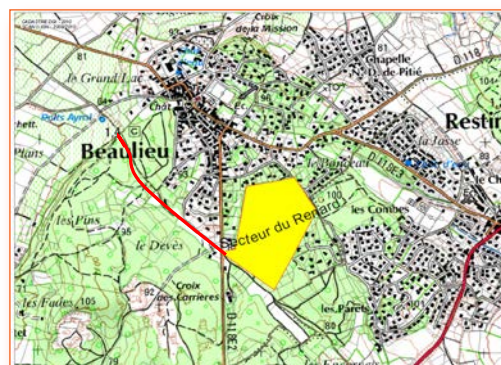
Section d'investissement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Différence
Dépenses	46 840,00 €	189 966,68 €	+ 306 %
Recettes	54 180,13 €	141 150,88 €	+ 161 %

Le total des recettes d'investissement (141 150,88 €) correspond essentiellement à l'excédent de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement (189 440,53 €) correspondent à : 169 626,76 € de travaux de raccordement de la ZAC du Renard à Beaulieu ; 19 813,77 € de travaux d'extension du réseau ; et 5 515,81 € de restes à réaliser, soit un taux de réalisation proche de 100% du budget prévisionnel.

Travaux Zac du Renard à Beaulieu

Les travaux ont consisté en la pose d'une conduite d'eau brute en DN200 desservant la ZAC du Renard à Beaulieu pour développer l'usage de l'eau brute. En effet, de nombreux usages (arrosages, nettoyages...) ne nécessitent pas l'utilisation d'une eau de qualité optimale ce qui permet de protéger la ressource en eau. L'usage domestique ne représente en effet que 8 % de la consommation totale. L'eau est une denrée précieuse.



Etudes, enjeux et limites du réseau d'eau brute

Une démarche de réalisation d'un schéma directeur sur le service d'eau brute va être menée en 2019 par la Métropole afin de définir les modalités d'action les mieux adaptées aux besoins et à l'équilibre financier du service. Lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019, le Conseil d'administration de la Régie des eaux a été alerté des difficultés d'équilibre budgétaire dans les prochaines années.



Réservoir de Montmaur à Montpellier.

Conception/rédaction/photographies/maquette : La Régie des eaux





régie des
eaux



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Infos pratiques

Accueil usagers

Du lundi au vendredi
50, place Zeus
34 000 Montpellier

Contactez la Régie

Renseignements
ou Urgence

 **0 969 323 423**

(prix d'un appel local)

24H/24, 7J/7

 @RegiedeseauxM3M

 Regiedeseaux.montpellier3m.fr